

La chaîne de partage des risques des prêts aux petites et moyennes entreprises (PME)

AU NIVEAU DE L'UE



La Commission européenne

La **Commission européenne** utilise des fonds de l'Union européenne pour alimenter le **PCI**, un programme d'aide aux PME. Elle est le point de départ de la chaîne de partage des risques des prêts aux PME.

La Commission européenne confie les fonds du PCI au Fonds européen d'investissement.



Le Fonds européen d'investissement

Le **Fonds européen d'investissement** est le premier maillon de la chaîne de partage des risques. Il partage une partie des risques des prêts aux PME avec les institutions financières devenues intermédiaires financiers du PCI.



AU NIVEAU NATIONAL OU LOCAL

Chaîne de partage des risques des institutions financières

UN INTERMÉDIAIRE FINANCIER DU PCI PEUT PRÊTER DIRECTEMENT AUX PME

Intermédiaire financier



PME PME PME

OU

UN INTERMÉDIAIRE FINANCIER DU PCI PEUT GARANTIR DES PRÊTS AUX PME EN COOPÉRATION avec d'autres institutions financières faisant partie de la chaîne de partage des risques.

Intermédiaire financier



Institution de prêt aux PME

Institution de prêt aux PME



PME PME PME

Les **banques de votre pays** constituent le dernier maillon de la chaîne de partage des risques. Grâce au programme PCI de la Commission européenne, les banques partenaires sont davantage enclines à prêter de l'argent aux PME.

Les **PME** peuvent se développer et grandir grâce aux financements garantis par l'Union européenne.

Pour rechercher une source de financement sous forme de prêt garanti par l'UE en France [cliquez ici](#). Pour en savoir plus sur le fonctionnement - [cliquez ici](#).